

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON

Le conseil de la Municipalité de Saint-Siméon siège par voie de visioconférence en séance ordinaire ce lundi le sixième (6^e) jour du mois d'avril 2020, à dix-neuf heures (19 h 00).

Sont présents par visioconférence : Madame Diane Dufour, ainsi que messieurs Gilles Harvey, Réjean Hébert, Claude Poulin et Dany Tremblay, sous la présidence de monsieur le maire Sylvain Tremblay. Un poste de conseiller est vacant. Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assistent également à la séance, par voie de visioconférence, madame la directrice générale Sylvie Foster et le directeur général adjoint, monsieur Gérald Bouchard.

Rés # 20-04-01 TENUE DE LA SÉANCE À HUIS CLOS

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 29 mars 2020 ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 388-2020 du 29 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence jusqu'au 7 avril 2020 ;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication ;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux sont autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par voie de visioconférence ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Poulin, et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par voie de visioconférence.

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel 2020-004, autorisant les conseils municipaux à siéger à huis clos, les périodes de questions des citoyens se déroulant séance tenante ne seront pas possible. Les contribuables sont donc invités à poser leurs questions via le site « facebook » de la municipalité ou par courriel à : info@saintsimeon.ca .

Note COMPTE-RENDU DE LA DERNIÈRE SÉANCE DE NOTRE MRC

Monsieur le Maire Sylvain Tremblay fait le point sur les principaux sujets de l'ordre du jour de la dernière séance de la MRC de Charlevoix-Est.

Rés # 20-04-02 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil municipal ayant pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par madame Sylvie Foster, directrice générale, sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'en faire l'adoption.

Rés # 20-04-03 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 MARS 2020

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 mars 2020, et ce, avec dispense de lecture, une copie dûment conforme ayant été remise à tous les membres du conseil dans les délais prescrits par le Code municipal de la Province de Québec.

Rés # 20-04-04 COMPTES

Sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers que ce conseil approuve les comptes de la Municipalité de Saint-Siméon, ci-après présentés et autorise la directrice générale / secrétaire-trésorière, madame Sylvie Foster ou son adjoint à en faire le paiement :

- Comptes (C2007816 à C2007897, et L2000009 à L2000016)	130 614,74 \$
- Salaires et rémunérations des employés et des élus	50 562,49 \$
- Frais de déplacement	642,02 \$
TOTAL	181 819,25 \$

Rés # 20-04-05 ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER ET DU VÉRIFICATEUR POUR L'ANNÉE 2019

Sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'adoption du rapport financier et du rapport du vérificateur (C.M., art. 966.3) de l'année 2019, déposés en séance tenante par madame Sylvie Foster, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Un avis public de la présentation des dits rapports a été publié conformément à la Loi.

Rés # 20-04-06 NOMINATION DES VÉRIFICATEURS EXTERNES POUR L'ANNÉE 2020

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de nommer la firme " Benoit Côté, comptable professionnel agréé ", à titre de vérificateur externe de la Municipalité de Saint-Siméon pour l'exercice financier 2020 (C.M. art. 966). Les honoraires pour ce mandat statutaire de vérification des états financiers de 2020 seront de 11 225 \$ (plus taxes). Les travaux spéciaux, en dehors du mandat statutaire, seront facturés au taux horaire de 85 \$ (plus taxes).

Rés # 20-04-07 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT N° 249 SUR LE TAUX D'INTÉRÊTS SUR LES TAXES MUNICIPALES

Avis de motion est donné par la présente, par monsieur Claude Poulin, qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement N° 249, modifiant l'article 10 du règlement N° 246 fixant le taux d'intérêt sur arrérages de taxes.

Un projet de ce règlement fut préalablement remis aux élus.

Rés # 20-04-08 MODIFICATION DU TAUX D'INTÉRÊT DES TAXES MUNICIPALES

ATTENDU QUE l'article 10 du règlement N° 246 déterminant les taux de taxes pour l'exercice financier 2020 stipule que le taux d'intérêt est fixé à 10 % l'an ;

ATTENDU QUE l'article 981 du Code municipal permet au conseil municipal de fixer un taux d'intérêt autre par résolution ;

ATTENDU les circonstances exceptionnelles liées au COVID-19, la Municipalité de Saint-Siméon désire alléger le fardeau fiscal pour ses contribuables en diminuant le taux d'intérêt ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réjean Hébert, et unanimement résolu de ratifier :

QUE le taux d'intérêt pour les deux (2) versements de taxes 2020 impayés c'est-à-dire ceux du 31 mars et du 1^{er} juin soient de 0% par an.

QUE le taux d'intérêt sur toutes les taxes municipales impayées pour les années antérieures soit aussi porté de 0% pour la période comprise entre le 31 mars et le 1^{er} juillet 2020.

Rés # 20-04-09 ABROGER LA RÉOLUTION N° 20-02-05 VENTE DES IMMEUBLES POUR TAXES IMPAYÉES

ATTENDU QUE nous vivons présentement une période précaire étant donné la pandémie portant le nom de « COVID-19 » ;

ATTENDU QUE plusieurs de nos contribuables sont mis à pied temporairement ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Siméon désire alléger le fardeau fiscal de ses citoyens ;

POUR CES MOTIFS, Sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'abroger la résolution N° 20-02-05, relative à la vente des immeubles pour les taxes impayées.

Rés # 20-04-10 FERMETURE DE L'HÔTEL DE VILLE AU PUBLIC

Sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l'unanimité des conseillers, de ratifier la décision d'interdire l'accès des édifices municipaux au public en raison de la pandémie de la COVID-19, référence *Communiqué de Presse 187 du 16 mars 2020*.

Note CALENDRIER DES TRAVAUX DE VOIRIE

Madame la directrice générale, Sylvie Foster, dépose le calendrier des travaux prévus par l'équipe des travaux publics pour 2020.

Rés # 20-04-11 TECQ – TRAVAUX SUR LES IMMEUBLES MUNICIPAUX

ATTENDU QUE le gouvernement fédéral a révisé les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence et exclu certains projets municipaux tels que les hôtels de ville, les casernes de pompiers, les garages municipaux et les entrepôts ;

ATTENDU QUE l'ensemble de ces travaux était admissible dans la première entente qui s'est terminée le 31 décembre 2018 ;

ATTENDU QUE cette décision ne reconnaît pas la compétence des gouvernements de proximité que sont les municipalités québécoises à planifier et décider les travaux de construction et d'amélioration des équipements de leur communauté ;

ATTENDU QUE les municipalités sont les gouvernements les mieux placés pour prioriser les travaux de leur communauté ;

ATTENDU QUE plusieurs projets de municipalités québécoises sont remis en question en raison de la décision du gouvernement fédéral ;

ATTENDU QUE plusieurs municipalités du Québec qui ne sont pas dotées d'infrastructures tel un réseau d'aqueduc et d'égout ne pourront utiliser leur enveloppe réservée parce que les projets qu'elles avaient planifiés ne sont plus acceptés ;

ATTENDU QU' il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de revenir sur sa décision et de réintroduire les bâtiments municipaux dans la liste des projets admissibles ;

ATTENDU QU' il y a lieu de demander au gouvernement fédéral d'ajouter des infrastructures importantes comme les ouvrages de rétention dans cette même liste ;

ATTENDU QU' il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de rendre admissibles les dépenses liées aux travaux « en régie », C'est-à-dire le coût des employés municipaux assignés à un projet ;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec est intervenu à plusieurs reprises pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position ;

ATTENDU QUE la députée fédérale de Beauport-Côte-de-Beaupré-Île d'Orléans-Charlevoix, Caroline Desbiens, met de la pression sur la ministre de l'Infrastructure, Madame Catherine McKenna, afin de revoir les critères d'admissibilité des projets ;

ATTENDU QUE la députée fédérale de Beauport-Côte-de-Beaupré-Île d'Orléans-Charlevoix, Caroline Desbiens, recueille des témoignages et des résolutions de municipalités touchées par le problème causé par le gouvernement fédéral ;

EN

CONSÉQUENCE, Sur proposition de monsieur Dany Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'appuyer la députée fédérale de Beauport-Côte-de-Beaupré-Île d'Orléans-Charlevoix, Madame Caroline Desbiens, dans ses démarches auprès du gouvernement fédéral pour lui demander de revoir sa position dans les catégories projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence afin d'inclure les bâtiments municipaux, les ouvrages de rétention et de rendre également admissibles le coût des employés municipaux assignés à un projet.

De transmettre copie de cette résolution à la députée fédérale de Beauport-Côte-de-Beaupré-Île d'Orléans-Charlevoix, Madame Caroline Desbiens, et à la ministre fédérale de l'Infrastructure, Madame Catherine McKenna.

Rés # 20-04-12 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT N° 248, MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 244 CIRCULATION VTT

Avis de motion est donné par la présente, par madame Diane Dufour qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement N° 248, modifiant le règlement N° 244.

Un projet de ce règlement fut préalablement remis aux élus.

Que le projet de règlement soit soumis au Ministère des Transports pour commentaires avant adoption.

Rés # 20-04-13 APPEL D'OFFRES POUR LE REMPLACEMENT DE LA TOITURE DU GARAGE MUNICIPAL

Sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l'unanimité des conseillers de lancer un appel d'offres, par voie d'invitation, pour la réfection de ta toiture du garage municipal, auprès des entrepreneurs locaux, soit :

- Morneau & Tremblay
- JR Tremblay Aluminium
- Construction Victo.

Rés # 20-04-14 DIRECTIVES TEMPORAIRES DE MESURES EN CAS D'ÉPIDÉMIE

ATTENDU QUE l'employeur a le devoir de protéger la santé, la sécurité et l'intégrité physique de ses employés et d'assurer la sécurité de tous dans leur milieu de travail ;

ATTENDU QUE tout employé a l'obligation de prendre les mesures nécessaires pour protéger sa santé, sa sécurité et son intégrité physique et de veiller à ne pas mettre en danger la santé, la sécurité et l'intégrité physique des autres employés ou de tiers qui se trouvent dans son milieu de travail ;

ATTENDU QUE l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a qualifié le 11 mars 2020 de pandémie la COVID-19 ;

ATTENDU QUE la COVID-19 se transmet notamment par le contact étroit avec une personne infectée ou lors du contact des mains avec des surfaces infectées ;

ATTENDU QUE l'employeur souhaite prévenir la propagation de ce virus au sein de son organisation ;

EN
CONSÉQUENCE, Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers de ratifier les « Directives temporaires de mesures en temps de pandémie Covid-19 » adoptées par notre municipalité et signée le 19 mars 2020 par le maire et la directrice générale.

Rés # 20-04-15 FONDS D'ENTRAIDE AUX PLUS DÉMUNIS – COVID-19

ATTENDU QUE nous vivons actuellement une période de pandémie, soit la COVID-19 ;

ATTENDU QUE cette situation préoccupe tout le monde et constituera certainement un casse-tête financier pour plusieurs citoyens, qui ne seront plus capable de faire face à certains services essentiels tels que la nourriture, l'électricité, l'essence, les assurances, les médicaments, etc. ;

EN
CONSÉQUENCE, Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de verser une somme de 5 000 \$ aux Chevaliers de Colomb de Saint-Siméon (Conseil 9035) afin d'aider financièrement les plus démunis de notre localité.

Rés # 20-04-16 DÉLIVRANCE DES CONSTATS D'INFRACTION

Sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l'unanimité des conseillers de désigner l'inspecteur en bâtiment, M. Gérald Bouchard, et son adjointe, Mme Johanne Dallaire, à délivrer des constats d'infraction relativement à l'application des règlements d'urbanisme.

Rés # 20-04-17 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME « EDTEC »

Sur proposition de monsieur Dany Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers de présenter une demande d'aide financière de 15 000 \$ dans le cadre de « l'entente de développement touristique et événementiel de Charlevoix (EDTEC) » relativement à l'événement « *Saint-Siméon en Chansons* ». Que la Municipalité accepte de payer la partie non subventionnée dudit programme.

Madame Johanne Dallaire, agente de développement, est autorisée à signer les documents relatifs à la demande d'aide financière.

Rés # 20-04-18 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME « PAAR »

Sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers de présenter une demande d'aide financière de 5 000 \$ auprès du Secrétariat à la Capitale-Nationale, dans le cadre du « programme d'appui aux actions régionales (PAAR) » relativement à l'événement « *Saint-Siméon en Chansons* ». Que la Municipalité accepte de payer la partie non subventionnée dudit programme.

Madame Johanne Dallaire, agente de développement, est autorisée à signer les documents relatifs à la demande d'aide financière.

Rés # 20-04-19 DONS, COTISATIONS ET/OU SUBVENTIONS

Sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l'unanimité des conseillers de verser les dons, cotisations et/ou subventions ci-après :

- Fédération des Villages-relais, cotisation 2020-2021	813,00 \$
- Club de Radio Amateur de Charlevoix, cotisation 2020	50,00 \$
- Association des camps de jour municipaux, cotisation 2020	172,46 \$

CORRESPONDANCE :

- **LA MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION**
 - o Report de tout vote par anticipation ou de tout scrutin électoral à une date ultérieure.
 - o Addenda au protocole du Programme d'infrastructures d'eau – Volet-2.
- **SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER**
Avril, mois de la Jonquille.

- **PATRIMOINE CANADIEN**
Aide financière de 1 600 \$ pour les célébrations de la Fête de la Saint-Jean-Baptiste.
- **MINISTÈRE DE LA FAMILLE**
Le ministère ne donnera pas suite à notre projet déposé dans le cadre du Programme de soutien financier pour favoriser la participation des parents.
- **MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX**
Le ministère n'a pas retenu notre projet de « rénovation de la cuisine et des salles de bains du CCRMT » soumis dans le cadre du « Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA) ».
- **COMMISSION DE TOPONYMIE DU QUÉBEC**
Officialisation du toponyme « rue Alphonse-Morneau ».

Rés # 20-04-20 FERMETURE DE LA SÉANCE

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers de lever la séance.

Il est 19 h 18.

Moi, Sylvain Tremblay, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut ma signature sur toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Sylvain Tremblay
Maire

Sylvie Foster
Directrice générale